

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2008 - 129 du 23 juin 2008
portant approbation du programme national pour la sécurité
alimentaire 2008-2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du
Gouvernement.

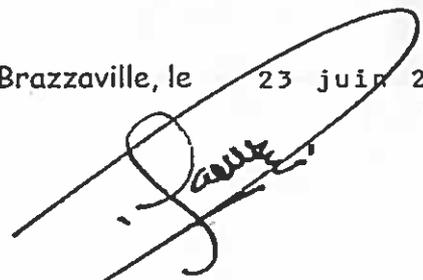
En Conseil des ministres,

DECRETE :

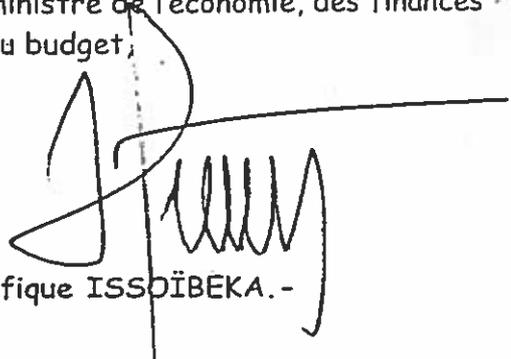
Article premier : Est approuvé le programme national pour la sécurité alimentaire
2008-2012, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où
besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 juin 2008

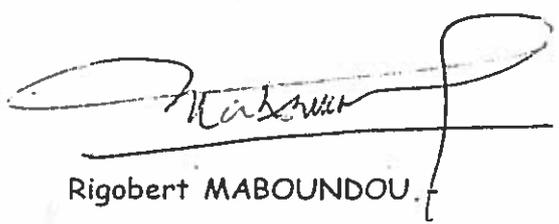

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,


Pacifique ISSOÏBEKA.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'agriculture et de
l'élevage,


Rigobert MABOUNDOU.-